

DE L'INTERPRÉTATION DE L'ACTION VERBALE

A. Durand-Deska

Laboratoire Parole et language, Aix en Provence

Abstract : We question the determining factors in the interpretation of verbal action in a specific language and in two different languages put into relationship (Polish and French). We show that the verb belonging to a given semantic class is unnecessary in restoring the informative equivalence between the contents of the message of the two languages. It is not true for others factors such as the value of grammatical categories, enunciative or contextual information. Certain rules concerning the realization of verbal action during the transposition from one language to the other can be formulated by means of notions of reference. They constitute a kind of "tertium comparationis" which allows to select pertinent information for sentences of both languages.

Keywords : verbal action, informative equivalence, "tertium comparationis", translation rules, Polish, French.

INTRODUCTION

La question porte sur les facteurs intervenant dans l'interprétation de la réalisation de l'action verbale:

- dans une langue particulière (le polonais),
- dans deux langues non apparentées mises en relation (le polonais et le français).

Cette étude repose sur l'examen d'environ 7000 énoncés à l'indicatif, tirés de romans contemporains polonais et de leur traduction française.

1. RÉALISATION DE L'ACTION VERBALE EN POLONAIS

L'analyse du fonctionnement des unités verbales dans les énoncés polonais fait ressortir un certain nombre de facteurs, comme:

- la valeur spécifique des catégories verbales,
- les données énonciatives ou contextuelles,
- la valeur lexicale du verbe, i.e., son appartenance à une classe sémantique donnée (A.Durand-Deska 1996 a).

Ces facteurs sont à l'origine de multiples effets de sens réalisés dans l'énoncé par les unités verbales du polonais.

Ainsi par exemple, le présent perfectif qui, avec ses valeurs: temporelle de "non-actuel" et aspectuelle de "limite", signale que le procès, conçu comme passé, a été mené à son terme et a subi une modification, se verra attribuer dans l'énoncé le sens d'"aoriste" ou de "parfait" en fonction de son appartenance à l'énonciation de Récit ou à l'énonciation de Discours.

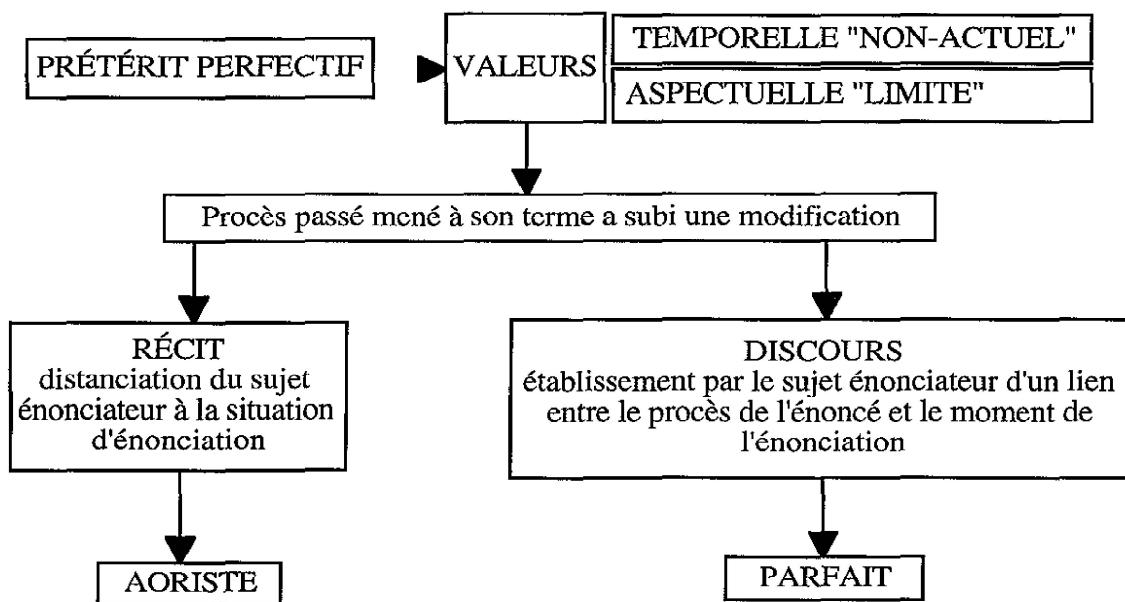


Fig.I. Réalisation du présent perfectif polonais dans l'énoncé en fonction du type d'énonciation

Comme "aoriste", le présent perfectif a le sens de passé historique successif, si le procès passé appartient à la trame événementielle : il se présente comme conduit à son terme par rapport à celui qui lui succède (exemples 1,2,3). D'éventuelles indications contextuelles de durée ou de répétition ajoutent au procès une information supplémentaire: limitation à une période déterminée dans le cas du procès passé duratif (exemple 2) ou répétition du même procès passé conduit chaque fois à son terme (exemple 3).

1. "... pies zawarczał (prét.pf.), rzucił się (prét.pf.) na Pimkę, rozdarł (prét.pf.) mu nogawkę. Pimko krzyknął (prét.pf.), ..." (G.W.: 25)
"... le chien grogna (p.s.), se jeta (p.s.) sur Pimko, lui déchira (p.s.) une jambe de pantalon. Pimko poussa un cri (p.s.), ..." (trad. S.G.: 25)
2. "... Zatrzymał się (prét. pf.) przez chwilę i westchnął (prét. pf.)..." (I.J.: p.8)
"... Il s'arrêta (p.s.) un instant et soupira (p.s.)..." (trad. C.P.: 12)
3. "... mocna iskra przeleciała (prét. pf.) od kuli do kuli. Profesor powtórzył (prét. pf.) to kilka razy..." (P.J.: 146)
"... Une puissante étincelle vola (p.s.) d'une boule à l'autre. Le professeur répéta (p.s.) plusieurs fois l'expérience..." (trad. D.S.,M.M.: 179)

Comme "parfait", le prétérit perfectif caractérise le procès passé dans son effet présent. En fonction de l'appartenance du lexème verbal à la classe des verbes dynamiques résultatifs à effet progressif ou immédiat, soit à la classe des verbes adynamiques (verbes d'état, d'existence, d'activité en soi), le procès passé acquiert le sens de résultat qui reste acquis (exemple 4) ou maintient son effet (exemple 5) au moment de l'énonciation, soit prend le sens de limitation exclusive à un laps de temps déterminé dont la durée est parfois précisée par un indicateur contextuel (exemple 6).

4. "... - *Maturę zdał (prét. pf.) przed samą wojną...*" (A.J.: 368)
"... - *Il a réussi (p.c.) son bac la dernière année de la guerre...*" (trad.L.G.:309)
5. "... - *Dlaczego gapią się ... ma w ustach?...*"
- *Nie wiem, wsadził (prét. pf.) i trzymał...*" (G.W.: 154)
"... - *Pourquoi a-t-il une branche dans la bouche?...*"
- *Je ne sais pas. Il l'a mise(p.c.) à la bouche et voilà tout...*" (trad.S.G.:156)
6. "... - *Cate popoludnie az do tej pory przespalał (prét.pf.)...*" (A.J.: 261)
"... - *J'ai dormi (p.c.) tout l'après-midi...*" (trad. L.G.: 152)

2. MISE EN RELATION DES ÉNONCÉS POLONAIS AVEC LEUR TRADUCTION FRANÇAISE

La comparaison entre le signifié "non-actuel" du prétérit imperfectif polonais et le signifié "non-actuel" de l'imparfait français montre qu'ils n'ont pas exactement les mêmes emplois et donc pas les mêmes effets de sens:

- en polonais, le "non-actuel" du prétérit imperfectif ne s'oppose qu'au "non-actuel limité" du prétérit perfectif,
- en français, le "non-actuel" de l'imparfait s'oppose au "passé historique" du passé simple, à l' "accompli" du passé composé, au "non-actuel accompli" du plus-que-parfait et au "passé historique accompli" du passé antérieur.

En l'absence de parallélisme sémantique entre les unités verbales de ces deux langues, leur mise en relation est impossible au niveau "sémotique" de la langue. Pour pouvoir le faire, le traducteur doit se placer au niveau "sémantique" de la mise en activité de parole des unités de la langue (É.Benveniste 1974).

Lors de l'activité traduisante, il importe d'établir une sorte de "tertium comparationis" (H.Vernay 1981) permettant de sélectionner l'information pertinente commune aux énoncés des deux langues et transmise au moyen des notions de référence (actualité, passé, antériorité,...) que ceux-ci partagent. Pour obtenir l'équivalence informative entre les contenus du message des langues source et de traduction le traducteur doit procéder à l'identification des traits pertinents de la situation véhiculés par le message de la langue source et de ceux de la situation équivalente dans la langue cible. Vu la spécificité de chacune d'elles, le traducteur sélectionne l'information qu'il doit ou ne doit pas transmettre et procède à des choix nécessaires parmi les unités de ces langues. Par exemple, en français, le choix entre le passé composé et le passé simple est dicté par les conditions d'énonciation définissant deux modes de relation du sujet énonciateur à son énoncé. En polonais, seul le prétérit perfectif rend compte de cette opposition.

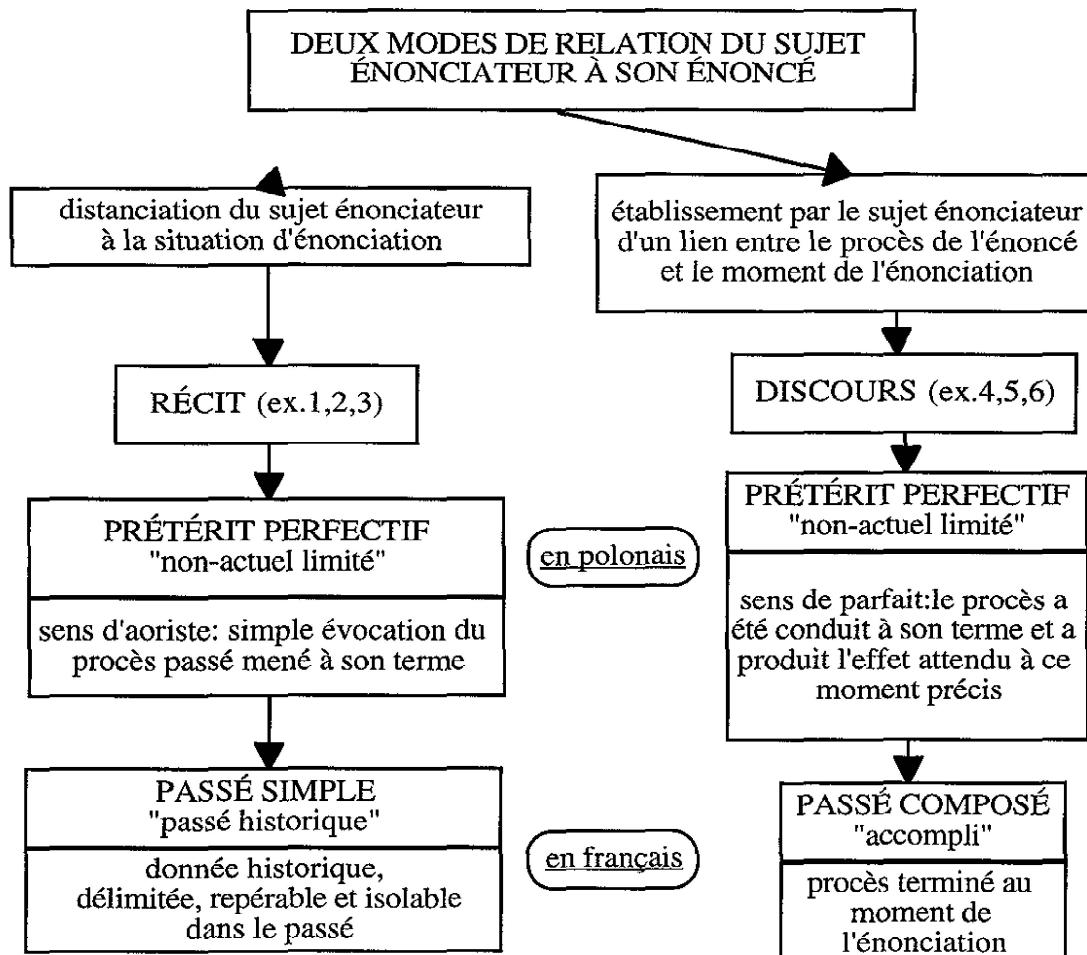


Fig.II. Emploi des unités verbales du polonais et du français en fonction des conditions d'énonciation.

Lorsque la notion d'antériorité se révèle prédominante dans le récit ou le discours au passé, le français utilise une forme spécifique, le plus-que-parfait. En polonais, cette notion n'étant pas grammaticalisée, seul le recours au contexte permet de dire qu'un procès passé au présent perfectif précède un autre procès.

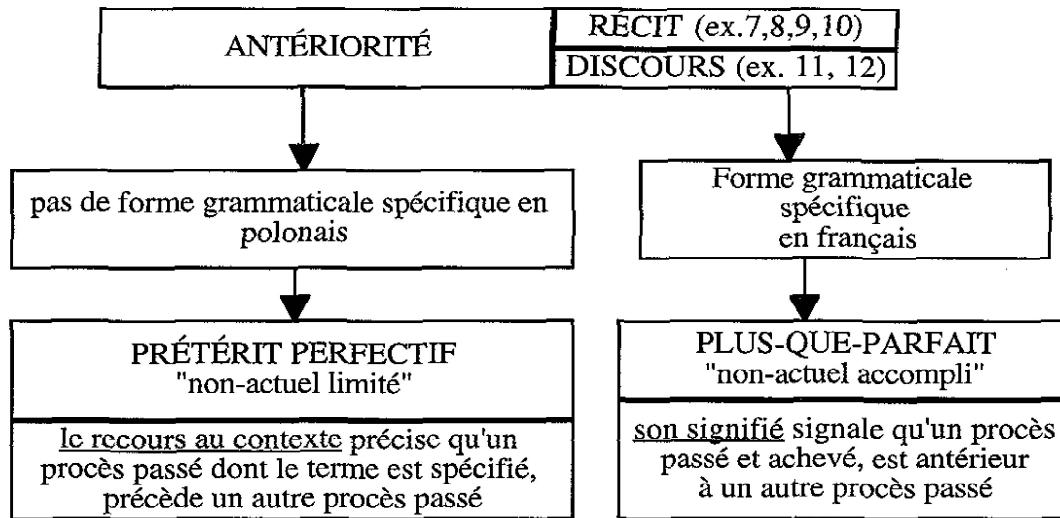


Fig.III. Expression de l'antériorité au passé en polonais et en français.

7. "... wydarłam (prét.pf.) Lucynie ręcznik [...], który [...] powiesiłam (prét.pf.) obok umywalni..." (R.Z.: 101)

"... j'arrachai (p.s.) des mains de Lucile la serviette [...] que [...] j'avais pendue (p.q.p.) dans la salle de bain..." (trad. L.G.: 91)

8. "... rzucili się (prét.pf.) na jedzenie z żarłocznością. Przedtem zamówili (prét.pf.) z karty." (A.J.: 191)

"... ils se jetèrent (p.s.) sur la nourriture avec voracité. Auparavant, ils avaient passé (p.q.p.) commande à la cuisine." (trad. L.G.: 152)

9. "... Lata minęły (prét.pf.) i nagle Lucyna stała tuż..." (R.Z.: 68)

"... Des années avaient passé (p.q.p.) et soudain Lucile se trouvait là..." (trad. L.G.: 63)

10. "... Kopnięcie, które mi wymierzyła (prét.pf.), wcale nie ułatwiało mi zadania..." (G.W.: 123)

"... Le coup de pied qu'elle m'avait donné (p.q.p.) ne me facilitait pas la tâche..." (trad. S.G.: 132)

11. "... - naturalnie, jeździłam wtedy do Vichy i kupiłam (prét.pf.) zielony kuferek..." (G.W.: 212)

"... - bien sûr, je partais pour Vichy, et j'avais acheté (p.q.p.) la valise verte..." (trad. S.G.: 235)

12. "... - Tak właściwie [...], zaszedłem do ogródka, zapomniałem (prét.pf.), że państwo tu mieszkają..." (G.W.: 188)

"... - Oui, c'est bien ça [...], je suis entré dans le jardin, j'avais oublié (p.q.p.) que vous habitez là..." (trad.:S.G.: 204)

On a pu voir que l'information pertinente constituée par les conditions d'énonciation ou par la notion d'antériorité suffit à elle seule à instaurer l'équivalence informative entre les contenus du message des deux langues et dispense de tout ce que pourrait apporter à l'établissement de celle-ci, l'appartenance du verbe à une classe sémantique donnée. Ce dernier facteur, souvent déterminant dans l'interprétation de l'action verbale dans une langue particulière, n'aura aucune incidence sur l'interprétation de celle-ci au cours de l'activité traduisante (A.Durand-Deska 1996 a).

3. PROPOSITIONS

Une très grande régularité dans le choix des unités verbales propres à chacune de ces langues se prête volontiers à une formalisation par des règles hiérarchisées entre elles (A.Durand-Deska 1996 b).

Les règles générales (règles 1 et 2) montrent dans quelles conditions précises le présent perfectif, par exemple, se réalise dans le texte de la traduction comme passé simple ou comme passé composé.

Règle 1 :

présent perfectif → passé simple, si : 'passé historique'

Règle 2 :

présent perfectif → passé composé, si : 'parfait'

Elles s'appliquent dans 80% des cas. Mais le champ d'application des règles générales est souvent limité par des contraintes (par exemple, l'expression de l'antériorité) qui exigent la définition de règles plus restreintes (règle 3) et nécessitent la reformulation des premières (cf. règles générales 1 et 2 modifiées).

Règle 3 :

présent perfectif → plus-que-parfait, si : 'antériorité' par rapport à un moment passé

Règle 1 (modifiée) :

présent perfectif → passé simple, si : 'passé historique', sauf si : règle 3;

Règle 2 (modifiée) :

présent perfectif → passé composé, si : 'parfait', sauf si : règle 3;

De même, les règles générales, formulées, par exemple, pour la traduction du présent imperfectif polonais par le présent français, subissent, elles aussi, un certain nombre de restrictions. Pour ces catégories essentiellement morphologiques (exemples 13 et 14; règles générales 1 et 2), l'équivalence informative (application aux mêmes domaines référentiels: actualité, passé,...) va de pair, dans 90% des cas, avec la correspondance formelle du fait de leur caractère non-marqué.

13. "... - *Ja się pytam (prés.ipf.) co pan tu robi (prés.ipf) o tej porze? ...*" (G.W.: 185)
 "... - *Je vous demande (prés.) ce que vous faites (prés.) ici en ce moment...*" (trad. S.G.: 201)

14. "... *Dziad mnie zauważył i kiwa(prés.ipf.) na mnie...*" (P.J.: 90)
 "... *Le vieux m'a reconnu et me fait (prés.) signe...*" (trad. C.P.: 114)

Règle 1 :

Présent imperfectif → présent, si : 'actualité'

Règle 2 :

Présent imperfectif → présent, si : 'passé'

Une des restrictions imposées à la règle générale 2 (cf. règle générale 2 modifiée), est la contrainte due à l'expression de la simultanéité dans une subordonnée complétive par rapport au procès passé de la principale. Elle est rendue en polonais par le présent imperfectif, là où le français est soumis au respect de la concordance des temps (exemple 15; règle 3).

15. "... *Antoni spostrzegł się, że na niego patrzy (prés.ipf)...*" (A.J.: 70)
 "... *Antoine se rendit compte qu'elle l'observait (impf.)...*" (trad. L.G.: 48)

Règle 3 :

Présent imperfectif → imparfait, si : 'simultanéité', insertion dans une complétive, verbe introducteur au présent;

Règle 2 (modifiée) :

Présent imperfectif → présent, si : 'passé', sauf si : règle 3

D'autres contraintes, qui s'ajoutent à la règle 2 modifiée et à la règle 3, sont introduites par la présence d'un verbe de sentiment dans la principale et par l'existence d'une co-référence (exemple 16) ou non (exemple 17) entre les prime-actants de la principale et de la subordonnée. Définies par les règles 4 et 5, elles exigent en français des formes appropriées, là où le polonais utilise le présent imperfectif.

16. "... Ucieszyła się, że ma (prés.ipf.) okazję zająć się czymś określonym..." (A.J.: 66)
 "... Elle se réjouit d'avoir (inf.) quelque chose de déterminé à faire..." (trad.L.J.: 44)

17. "... Bo już się bałam, że cię mogą (prés.ipf.) moi gościem wystraszyć..." (A.J.: 101)
 "... Parce que je craignais déjà que mes invités ne te fassent (subj.prés.) fuir..." (trad.L.J.: 74)

Règle 4 :

Présent imperfectif → infinitif, si : 'simultanéité', insertion dans une complétive, verbe introducteur de la principale - verbe de 'sentiment', prime actant co-référentiel;

Règle 5 :

Présent imperfectif → subjonctif présent, si : 'simultanéité', insertion dans une complétive, verbe introducteur de la principale - verbe de 'sentiment', prime actant différent;

Ces deux règles limitent le champ d'application de la règle 3 (cf. règle 3 modifiée) et imposent de nouvelles restrictions à la règle 2 modifiée, valables aussi pour la règle 1 (cf. règles 1 et 2 modifiées).

Règle 3 (modifiée) :

Présent imperfectif → imparfait, si : 'simultanéité', insertion dans une complétive, verbe introducteur au prétérit, sauf si : règles 4,5;

Règle 1 (modifiée) :

Présent imperfectif → présent, si : 'actualité', sauf si : règles 4, 5;

Règle 2 (modifiée) :

Présent imperfectif → présent, si : 'passé', sauf si : règles 3, 4, 5;

CONCLUSION

Des trois principaux facteurs intervenant dans l'interprétation de la réalisation de l'action verbale dans une langue particulière, seuls les deux premiers, la valeur spécifique des catégories verbales et les données énonciatives ou contextuelles, sont déterminants au niveau de la mise en relation des actions des deux langues. Le dernier facteur, l'appartenance du verbe à une classe sémantique donnée, n'aura aucune incidence sur leur mise en relation, et donc, sur l'instauration de l'équivalence informative au cours de l'activité traduisante. L'articulation des règles de traduction proposées montre que plus une règle est générale, plus elle recevra de restrictions (par exemple: règles 1 et 2 modifiées pour le prétérit perfectif et le présent imperfectif). Inversement, une règle au champ d'application limité connaîtra peu ou pas de restrictions (par exemple: règle 3 modifiée pour le prétérit perfectif et le présent imperfectif et règles 4 et 5 pour le présent imperfectif).

SOURCES DU CORPUS

- Andrzejewski, J. (1982), "Popiół i diament", Warszawa: Krajowa Agencja Wydawnicza, 1re éd. 1948; traduit par: Lisowski, G., 1967: "Cendres et diamant", Paris: Gallimard.
- Gombrowicz, W. (1982), "Ferdydurke", Paryż: Instytut Literacki, 1re éd. 1938, traduit par: Sédir, G., 1973: "Ferdydurke", Paris: Union Générale d'Éditions.
- Iwaszkiewicz, J. (1971), "Panny z Wilka", Warszawa: Czytelnik; traduit par: Cazin, P., 1985, Paris: Vertiges Publications.
- Parandowski, J. (1963), "Zegar słoneczny", Warszawa: Czytelnik, 1re éd. 1952, traduit par: Cazin, P., Deligne, S., Marq, M., 1961: "Le cadran solaire", Éd. Mondiales, Paris.
- Romanowicz, Z. (1961), "Przejście przez morze czerwone", Paris: Libella ; traduit par: Lisowski, G., 1961: "Le passage de la mer rouge", Paris: Seuil.

BIBLIOGRAPHIE

- Benveniste, É. (1974), *Problèmes de linguistique générale*, T. 2, Paris: Gallimard.
- Durand-Deska, A. (1996a), "Sur la traduction du sens des unités verbales", dans: *La construction du sens - hommage à Francis Jouannet*, coll. Langues et Language, Aix-en-Provence: Publications de l'Université de Provence, pp. 49 - 60.
- Durand-Deska, A. (1996b), "Is it possible to speak of rules of translation", dans: *Translation and meaning*. Part 4, édité par: Lewandowska-Tomaszczyk, B. et Thelen, M., Hogeschool Maastricht, School of Translation and Interpreting, Maastricht, Netherlands, pp. 21 - 32.
- Jakobson, R. (1963), "Essais de linguistique générale", tomes: 1 et 2, traduit par: Ruwet, N., Paris: Éditions de Minuit.
- Vernay, H. (1981), 'Quelques réflexions sur les bases méthodologiques de la sémantique contrastive', Actes du Séminaire : *Études françaises en Europe non-francophone* (15-23 septembre 1979) nr 613, Wrocław: *Romanica Wratislaviensia*, XVII, pp. 46 - 58.